Accusé de réception en préfecture 075-257550004-20240617-2024-055-DE Date de télétransmission : 17/06/2024 Date de réception préfecture : 17/06/2024

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Mise en ligne le 18 juin 2024

Délibération n° 2024-055 Séance du 14 juin 2024

Convention avec la ville d'Herblay (95) – Traversée de la Seine

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 30 mai 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention avec la ville d'Herblay-sur-Seine (95),

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

- <u>Article 1</u>: Approuve la convention avec la ville d'Herblay-sur-Seine dans le cadre du transport fluvial entre Herblay-sur Seine et son site industriel Seine-Aval.
- Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.
- <u>Article 3</u>: Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER